

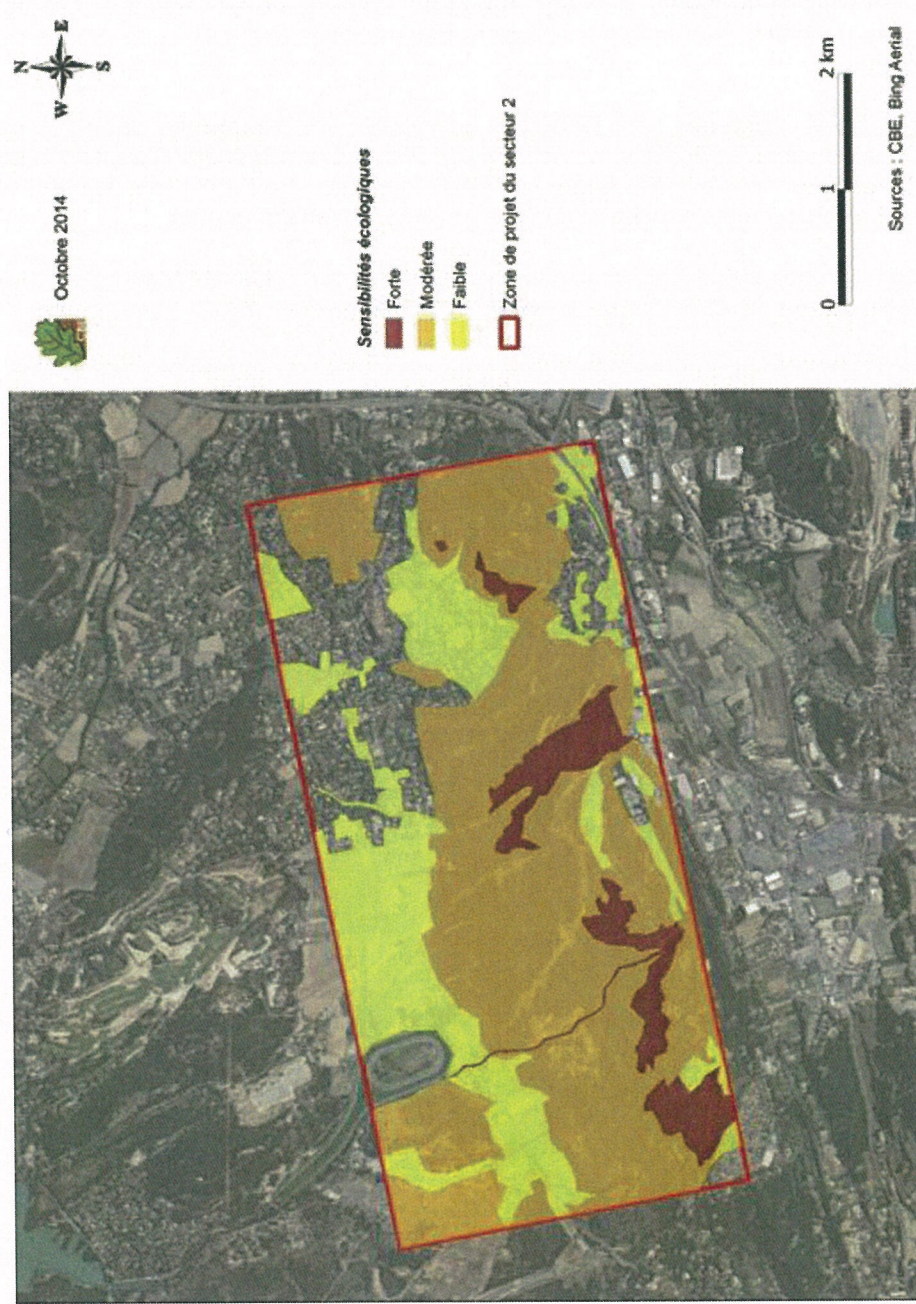
Des sensibilités écologiques fortes ont été identifiées au niveau de l'Étang de Vaïné, secteur très favorable à la présence d'herbiers aquatiques avec les communautés d'invertébrés et de poissons associées mais aussi de l'avifaune hivernante et migratrice. Cela ne représente pas une contrainte vis-à-vis du projet car celui-ci doit s'implanter sur zone terrestre. En revanche, les secteurs de marais saumâtre à l'est apparaissent très sensibles avec la présence de prés salés, phragmitaies et de quelques lagunes relictuelles. Ces milieux présentent un intérêt notable pour l'avifaune nicheuse (Busard des roseaux, Échasse blanche). D'autres zones constituées de milieux ouverts à semi-ouverts avec quelques boisements de résineux éparses, au nord, présentent un intérêt pour la faune et la flore patrimoniales des milieux de pelouses et garrigues calcaires.

Les sensibilités modérées sont localisées principalement à proximité des rives de l'Étang de Vaïné et définissent les anciens marécages ayant subi une certaine artificialisation de leur sol. La zone boisée au nord-est de la zone d'étude apparaît aussi modérément sensible avec la présence de boisements denses et quelques milieux ouverts attenants.

Les enjeux faibles se situent principalement sur les friches des espaces interstitiels de la zone d'activités, des quelques parcelles agricoles et des petits boisements de conifères isolés.

Le reste du secteur, fortement urbanisé, ne présente que des sensibilités très faibles.

IV.2.2. Secteur 3



Carte 11 : Sensibilités écologiques du secteur 3

Les sensibilités fortes se retrouvent principalement au sein du massif de pins et plus précisément au niveau des milieux ouverts à semi-ouverts qui peuvent accueillir de nombreuses espèces patrimoniales et protégées (Hélianthème à feuilles de Lavande, Léopard ocellé, Magicienne dentelée...). Elles intègrent aussi l'étang de taille modeste, au sud-ouest de la zone d'étude, et son cours d'eau qui suit le Vallon de Beaume Baragne.

Les sensibilités modérées se localisent principalement sur le massif forestier en lui-même qui même s'il est constitué majoritairement de conifères peut abriter au sein des éclaircies un cortège d'espèces patrimoniales. Les quelques cours d'eau temporaires qui le parsèment présentent aussi un intérêt notable. Quelques bosquets urbains de tailles importantes ont été intégrés de par leur caractère fonctionnel ainsi que les friches et cultures les moins intensives situées dans la partie nord-ouest de la zone d'étude.

Les sensibilités faibles correspondent aux friches et cultures de moindre intérêt, localisées dans la partie nord-ouest du secteur d'étude ainsi que les milieux urbains parsemés de linéaires boisés.

Le reste du secteur d'étude possède une sensibilité très faible vis-à-vis du projet.

V. Préconisations vis-à-vis de la zone d'implantation du projet

Globalement, pour les trois secteurs d'étude, l'ensemble des zones à sensibilités modérées à fortes est à éviter car elles représentent des sites d'intérêt pour la faune, la flore et les habitats naturels.

Les zones à sensibilités très faibles ne possèdent pas de surface libre assez conséquente pour accueillir le projet.

Le choix s'oriente donc plutôt sur les zones à sensibilités faible qui évitent la totalité des périmètres de protection réglementaire identifiés. Il faudra, cependant, vérifier la compatibilité avec les zonages du PLU.

En ce qui concerne le secteur 1, deux types de choix d'emplacement apparaissent convenables. L'un sur les milieux très ouverts qui ceinturent l'aéroport. L'étude d'impact qui devra être réalisée pourra éventuellement s'exonérer de sorties spécifiques pour les mammifères et les amphibiens mais devra cibler plutôt des groupes comme les oiseaux avec une problématique Outarde canepetière.

L'autre caractérise les milieux ouverts du nord-est du secteur comprenant des zones résidentielles parsemées de linéaires arborés. L'étude d'impact s'orientera plus sur la détection des espèces patrimoniales de chiroptères et d'oiseaux du cortège des milieux urbains qui peuvent utiliser les arbres mûres pour leur cycle biologique.

En fonction du choix de l'emplacement, il faudra réaliser une simple notice d'incidences Natura 2000 ou une évaluation d'incidences complète vis-à-vis de la ZSC « Marais et zones humides liés à l'étang de Berre » en prenant en compte aussi la ZPS « Plateau de l'Arbois ».

Dans le secteur 2, des possibilités ont été mises en évidence sur les zones de friches en périphérie de la zone d'activités. Lors de la réalisation de l'étude d'impact, les inventaires afférents à chaque groupe ne devraient pas nécessiter un grand nombre de sorties en bonne période biologique (des sorties spécifiques aux mammifères et aux amphibiens ne paraissent pas indispensables).

En revanche, en fonction du secteur de projet défini, il pourra être indispensable de réaliser une évaluation d'incidences Natura 2000 complète, notamment vis-à-vis des ZPS « Garrigues de Lançon et Chaînes alentour » et « Salines de l'Étang de Berre » ainsi que de la ZSC « Marais et zones humides liés à l'étang de Berre » situés à proximité.

Pour le secteur 3, des perspectives d'implantation sont présentes au nord de la zone d'étude sur les parcelles de friches et de cultures. Lors de l'étude d'impact, il faudra être vigilant à la présence d'espèces patrimoniales, notamment pour les espèces végétales des agrosystèmes comme la Céphalaire de Syrie.

Une implantation est possible sur la partie est avec la présence de maisons individuelles, de parcelles agricoles, de friches et de linéaires arborés. Là aussi, il faudra veiller à bien prendre en compte, les espèces (Huppe fasciée, Petit-duc scops, Grand rhinolophe...) pouvant utiliser ces linéaires comme corridors écologiques au sein de la matrice boisée (l'approche sur la fonctionnalité écologique sera ici très importante).

Quelque soit le choix du site, une simple notice d'incidences Natura 2000 devra être réalisée pour prendre en compte les impacts du projet sur la ZSC « Chaîne de l'Etoile - massif du Garlaban » et la ZPS « Plateau de l'Arbois ».

VI. Conclusion

A l'heure actuelle, sans les éléments techniques précis du projet et la localisation exacte, il est difficile de statuer sur les impacts que pourront engendrer le projet d'implantation d'une centrale de géothermie sur aquifère profond sur les trois secteurs.

En revanche, cette première étude, dans le cadre de l'obtention du permis exclusif de recherche a permis de bien cerner les enjeux écologiques locaux et de définir un zonage synthétique des sensibilités. Les zones où l'installation est à bannir correspondent aux milieux naturels composés principalement des zones aquatiques et humides pour les secteurs 1 et 2. Pour le secteur 3, le contexte écologique différent amène à s'orienter sur un évitement des zones plus ou moins ouvertes du massif forestier, que l'on retrouve partiellement sur le secteur 2.

Cette analyse a aussi permis de révéler des secteurs plus favorables, où les impacts de l'implantation du projet seraient moindre par rapport aux milieux sus-cités. Pour l'ensemble des secteurs, ce sont plutôt des zones de friches voire des zones résidentielles disposant de surfaces libres.

Même si le projet s'implante dans une zone à sensibilité faible, il faudra être vigilant et réaliser une étude d'impact rigoureuse, prenant en compte toutes les composantes du contexte écologique local mis en avant lors de ce prédiagnostic.

